

GIVORS Les restrictions de postes dans les écoles mobilisent

Education. Ils étaient près de 300, Place Henri-Barbusse pour dénoncer la baisse des moyens alloués au milieu scolaire.

« Nous ne sommes pas en guerre contre la municipalité, notre combat est unifiant. La priorité à l'éducation n'est pas négociable, cela nous rassemble tous ce soir (lundi). La municipalité de Givors privilégiait les enfants, elle doit continuer ! » C'est par ces mots que s'exprimait Fabien Grenouillet, directeur de l'école Grenouillet, directeur de l'école Gabriel-Péri.

Le maire Martial Passi reçoit les Atsem

Le maire a ensuite accordé une audience aux Atsem⁽¹⁾, en mairie. Mais c'est une fin de non-recevoir pour l'édile. « Des gens risquent de perdre leur boulot, c'est dramatique... », lui rétorque l'assistance, contraignant le maire à sortir de ses murs pour continuer la discussion. « Les mesures que nous devons prendre sont consécutives à la baisse de



la dotation de l'État contre laquelle nous luttons depuis plusieurs mois. Nous ne ferons pas de services, mais nous sommes contraints de supprimer des postes de contractuels dans plusieurs services ». Il poursuit : « Quand le gouvernement asphyxie les communes, il faut lutter pour faire face. Nous sommes prêts à discuter avec les directeurs d'école, vendredi soir, pour trouver des solutions, regroupement d'écoles, réduction de l'amplitude horaire... »

« La priorité c'est l'éducation des enfants »

Les parents

L'édile annonce ensuite qu'il adressera un courrier en ce sens au Président de la République. Les directeurs d'école seront invités à le signer. Un dialogue houleux s'instaure ensuite entre l'édile, les enseignants, les parents qui clament haut et fort : « La priorité, c'est l'éducation des enfants ! Avant de rejoindre ses élus pour une réunion du conseil majoritaire, le maire promet une réunion avec les

■ Fabien Grenouillet est le directeur de l'école primaire Gabriel-Péri. Photo Martine Arpino



« Tous les services de la Ville vont être impactés »

Nacer Khouatra, 2^e adjoint en charge de l'éducation et de l'enseignement

Jusqu'à maintenant, la Ville a toujours beaucoup investi en matière scolaire, d'éducation, de culture ou de sport. Aujourd'hui, malheureusement, avec ces baisses des dotations de l'État d'un million d'euros, nous devons réduire la voilure. La commune se doit de présenter un budget équilibré. Avec 500 000 € de masse salariale, tous les services de la ville vont être impactés, car on n'a pas le choix. Je comprends cette mobilisation. Il nous faut trouver un million d'euros. L'État doit assumer ses prérogatives. À lui de fournir du personnel puisque par exemple la trentaine d'heures dédiée à l'enseignement à la piscine doit être assurée par l'Éducation nationale. On ne peut pas se tourner systématiquement vers la Ville quand il est question de compétences régaliennes. On va continuer le combat ensemble à l'inspection d'Académie, avec les parents et les enseignants. Nous devons nous tourner vers les inspecteurs d'académie et de circonscription qui, j'espère, ont alerté leur hiérarchie de la situation. On continuera à se concentrer sur les missions de la Ville comme la cantine, le service de qualité ou encore le périscolaire qui propose notamment les mardis et jeudi après-midi des initiations à la natation.



■ L'assistance réclame la venue du maire. Photo Martine Arpino

parents d'élèves mercredi à 20 heures. ■

K.I. et Martine Arpino

(1) Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

■ Le maire Martial Passi entouré d'élus Christiane Charnay, Nacer Khouatra, Raymond Combaz, s'adresse à la foule. Photo Martine Arpino



Qu'en pensez-vous ?



Photo Martine Arpino

Annie Vitté, enseignante à l'école de la Presqu'île

« La suppression des heures de cours pédagogiques des maîtres-nageurs pour apprendre la natation aux élèves est inacceptable, pour des raisons de sécurité. La natation à l'école est une chance pour les enfants et encore plus lorsqu'elle est dispensée par des professionnels. »



Photo Martine Arpino

Sylvie Canale Parole, ATSEM depuis 25 ans à l'école Paul-Langevin

Le rôle des Atsem est primordial en maternelle. C'est un travail difficile mais passionnant. Avec une seule Atsem par école, celle-ci va se transformer en usine. Il faut trouver des solutions pour maintenir les postes. Atsem est un vrai métier ! »



Photo Martine Arpino

Leïla Tiar, parent d'élève

« Les Atsem font un travail remarquable et participent à de nombreuses activités. Elles sont indispensables dans les classes chargées. C'est évident, il y a une restriction budgétaire. La Ville pourrait dégager de l'argent en demandant une participation aux familles pour les activités périscolaires. »

40

C'est le nombre actuel d'Atsem que compte la commune. Cela représente un Atsem par classe de maternelle. En se conformant à la loi qui permet un Atsem pour deux classes, la commune pourrait réaliser une économie d'1 million d'euros et faire face à la baisse des dotations de l'État.

Suppressions

Ce qui sera proposé devant la majorité c'est de réduire le nombre d'Atsem. Une dizaine de postes seront, à terme, supprimés.

Il s'agit de contractuels. Martial Passi, maire de Givors prévoit de rencontrer des acteurs économiques locaux pour leur proposer un reclassement dans les plus brefs délais, à l'image de ce qui avait été réalisé après la fermeture de la Maison de l'emploi de Givors.

Ce que dit la loi

Il n'y a pas de taux d'encaissement prévu juridiquement. Entre les exigences des enseignants et les possibilités des communes ou établissements, il peut, par exemple, être établi le fonctionnement suivant :

- Un Atsem dans chaque classe de petite section ;
- Un Atsem pour deux classes s'agissant des moyennes ou grandes sections.